

Les liaisons vertes desservant les bases de loisirs régionales

Promenade et randonnée sont des activités de loisirs auxquelles s'adonnent largement les Franciliens. Pratiquées traditionnellement en forêt, elles gagnent, depuis quelques années, l'ensemble de l'espace régional. Pour favoriser la desserte des bases de loisirs par des modes de circulation douce, l'IAURIF a engagé, à la demande du conseil régional, une série d'études préalables à la création d'un réseau de liaisons vertes à l'usage des piétons, des cyclistes et, dans certains cas, des cavaliers. Ce réseau répond à un double objectif alliant déplacements et environnement.



© C. ABRON / Région Île-de-France

Les bases de plein air et de loisirs (BPAL), avec leurs équipements, ont élargi l'offre d'espaces récréatifs et sont très fréquentées par un public amateur d'activités physiques et sportives, dont une large partie est ouverte aux déplacements non motorisés. Ainsi, les randonneurs à pied ou les cyclistes recherchent, en dehors de la voirie automobile, dans un cadre calme et agréable, des circulations sûres et tranquilles. Le réseau de liaisons vertes proposé par le conseil régional devrait répondre à leurs attentes en leur facilitant l'accès des BPAL grâce à la création de circulations douces permettant de relier les bases entre elles et de liaisons plus adaptées pour la desserte de l'urbanisation à proximité. Les cavaliers seront plus particulièrement concernés par les itinéraires entre bases de loisirs.

Un schéma régional préliminaire

Un schéma régional préliminaire de l'ensemble des liaisons a été établi en concertation avec les fédérations sportives et les principaux acteurs concernés. Cela se traduit par la proposition d'un réseau de liaisons vertes reliant :

- les zones habitées denses et les bases de loisirs, pour répondre aux besoins d'évasion de fin de semaine ;
- les bases de loisirs entre elles, pour répondre à la demande de randonnées de plusieurs jours liées aux petites vacances des Franciliens et des touristes.

Ce réseau prend en compte les itinéraires de randonnée pédestre, les pistes cyclables existantes et les principales coulées vertes d'intérêt régional : la coulée verte du canal de l'Ourcq, la coulée verte du sud parisien, les bords de Marne de Paris à Lagny, la coulée verte de l'interconnexion des TGV. Ces réalisations, qui comportent généralement un chemin pour les piétons et une piste cyclable, sont des illustrations concrètes des types d'aménagement proposés.

Dans la mesure où certains itinéraires passent à proximité de gares, ils rendent possible une sortie de l'agglomération en transport en commun et un trajet final à pied ou en vélo.

Ce schéma a été intégré dans le plan régional des circulations douces et inscrit dans le réseau cyclable structurant d'Île-de-France que la politique régionale vise à développer en concertation avec les collectivités locales.

Les liaisons vertes de desserte
des bases de loisirs régionales

Liaisons vertes et itinéraires de desserte des bases de plein air et de loisirs régionales

Schéma régional à terme



Les principaux itinéraires proposés : 250 km pour relier les sept bases les plus proches de Paris

Les sept bases de loisirs régionales les plus proches de Paris ont fait l'objet d'études détaillées.

Cette note présente la synthèse des études réalisées pour la desserte de ces bases :

- de la vallée de la Marne (Vaires, Torcy et Jablines-Annet) ;
- de Créteil et de Draveil – Port-aux-Cerises ;
- de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- de Cergy-Neuville.

Desserte des bases de la vallée de la Marne

Un itinéraire sur les berges de la Marne permet de rejoindre les trois bases de Vaires, de Torcy et de Jablines-Annet. Deux autres desservent plus particulièrement la base de Jablines-Annet, le long du canal de l'Ourcq et sur l'aqueduc de la Dhuis.

Les berges de la Marne

Longueur : 16 km de Paris au pont de la RD 34-A à Vaires-sur-Marne et Torcy, 15 km du pont de la RD-34 A à Jablines, au total 31 km.

Jusqu'à Noisiel, les berges sont aménagées sur presque toute leur lon-

gueur. Grâce à la présence de la rivière, la promenade bénéficie d'un cadre paysager plein de charme. De longues sections sont en site propre. Sur d'autres sections desservant les habitations, la voie sur berge a été réaménagée avec une seule chaussée automobile ; la largeur dégagée a été utilisée pour créer une piste cyclable, un chemin piétonnier et réaliser des plantations.

Les quelques discontinuités présentes dans les aménagements devraient être réduites prioritairement.

À partir du parc du château de Champs, la berge sud reste à aménager. La gare de Lagny-Thorigny se trouve sur cet itinéraire.

Les liaisons vertes de desserte
des bases de loisirs régionales



© J.G. JULES / AERIAL / IAURIF

Le canal de l'Ourcq

Longueur : 25 km du parc de la Villette au pont de la Rosée à Claye-Souilly, 9 km en projet, du pont de la Rosée à Jablines, au total 34 km.

Sur les bords du canal, entre Pantin et le pont de la Rosée, une piste cyclable a été aménagée, qui passe de la rive sud à la rive nord, laissant le chemin de halage aux piétons et aux pêcheurs.

Le paysage est assez varié ; la promenade bénéficie de plantations de peupliers et on y jouit d'un certain calme, étant donné l'éloignement des voies automobiles. Elle donne accès au parc de la Bergère à Bobigny et à celui de la Poudrerie de Sevran.

Pour rejoindre la base de Jablines, l'itinéraire quitte la berge du canal en aval du pont du TGV, et suit une direction presque perpendiculaire jusqu'à Annet, qu'il traverse. L'entrée dans la base se situe immédiatement après le franchissement de la Marne (cette entrée secondaire est réservée aux piétons et aux cyclistes).

La gare de Villeparisis se situe en bordure du canal.

Cet itinéraire constitue le début des véloroutes reliant Paris à Saint-Quentin vers le nord et Paris à Reims vers l'est.

L'aqueduc de la Dhuis

Longueur : 15 km pour la coulée verte des Forts de l'Est entre Paris et le Raincy, 18 km pour l'aqueduc de la Dhuis, à partir du Raincy, et sa branche vers Annet, au total 33 km.

Le projet de coulée verte des Forts de l'Est a été proposé dans le plan vert régional. Il est examiné en relation avec la future base de loisirs de Romainville, qu'il desservirait. Une branche nord relierait le plateau d'Avon au départ de la coulée verte de l'aqueduc de la Dhuis.

À partir du Raincy, l'emprise de l'aqueduc de la Dhuis va être aménagée prochainement par l'Agence des espaces verts (AEV) : une promenade pour piétons et cyclistes sera créée.

Cette promenade traverse la forêt de Bondy et le massif de Vaujours-Villevaudé. Elle débouchera sur le plateau agricole au-dessus d'Annet, où elle rejoindra la coulée verte venant du canal de l'Ourcq.

Ces trois itinéraires offriront aux habitants de la banlieue est, la moins pourvue en grands espaces verts, plusieurs possibilités de promenades en boucles.

Desserte des bases de Créteil et de Draveil-Port-aux-Cerises

Longueur : 8 km de Paris à Créteil; 20 km de Paris à Draveil (entrée de la base de Port-aux-Cerises).

Paris et Créteil pourraient être reliés par deux itinéraires : l'un par les berges de Seine, en rive gauche, l'autre par le bois de Vincennes et les berges de la Marne. Ces deux liaisons permettraient de relier la Seine et la Marne à travers Créteil en utilisant le mail des Mèches déjà existant.

De Créteil à Villeneuve-Saint-Georges

Il existe trois possibilités :

- par les berges de la Seine en rive droite ;
- par la coulée verte de l'interconnexion des TGV jusqu'au parc de la Plage bleue, et ensuite par le coteau jusqu'à Villeneuve-Saint-Georges en suivant une des voies de lotissement à aménager ;
- par la piste cyclable le long de la RN 6, mais le trafic des automobiles et des camions rend cette section très désagréable.

De Villeneuve-Saint-Georges à la base de Port-aux-Cerises

Après le goulet du pont sur l'Yerres, l'itinéraire pourrait suivre les berges de la Seine après des aménagements importants. Ceux-ci devront tenir compte de la création d'un nouveau port fluvial à Vigneux. Une solution d'attente consisterait à aménager la voirie qui longe le parc de la Fosse Montalbot.

Sur cet itinéraire se trouve la gare de Vigneux, très proche de la base de loisirs.

Les prolongements :

À partir de la base de loisirs, des liaisons donneraient accès à la forêt de Sénart, à travers la voirie de Vigneux et de Draveil, ou le long de la Seine

jusqu'au domaine régional de Bois Chardon. Au-delà, l'Allée royale (en cours d'aménagement par l'AEV), entre la forêt de Sénart et celle de Rougeau au sud, amorce la liaison en direction des bases de Bois-le-Roi et Buthiers.

Cet itinéraire coïncide avec la véloroute Paris-Orléans par la vallée du Loing.

Desserte de la base de Saint-Quentin-en-Yvelines

Longueur : 25 km de Paris à la base par Versailles, 35 km de Paris, porte de Châtillon, par le plateau de Saclay.

Deux itinéraires principaux pourraient mettre en relation la base de Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris : l'un partirait du bois de Boulogne vers Versailles par les forêts royales, l'autre de Montparnasse par la coulée verte du sud parisien, le plateau de Saclay et la vallée de la Bièvre.

Du bois de Boulogne vers Versailles par les forêts royales

Cet itinéraire franchit la Seine par la passerelle de l'aqueduc de l'Avre. Il traverse ensuite le parc de Saint-Cloud et la forêt de Fausses Reposes. Il pénètre dans Versailles par l'avenue de Saint-Cloud et rejoint, par la pièce d'eau des Suisses, la forêt de Versailles jusqu'aux sources de la Bièvre. Une piste cyclable passerait au nord du camp de Satory, évitant de trop grands dénivelés ; les piétons pourraient emprunter le chemin de grande randonnée le long des étangs de la Bièvre.

L'itinéraire traverse ensuite le parc des Sources et le centre de la ville nouvelle, puis franchit le faisceau des routes et voies ferrées par les passerelles existantes pour atteindre la base.

De Montparnasse par la coulée verte du sud parisien

La coulée verte du sud parisien est réalisée jusqu'à Massy. L'itinéraire rejoint ensuite – à travers Massy – le plateau de Saclay, pour se diriger vers la ville nouvelle de Saint-Quentin en empruntant les pistes cyclables en cours d'aménagement sur les rigoles des Eaux de Versailles jusqu'aux sources de la Bièvre.

Les randonneurs peuvent suivre la vallée de la Bièvre en utilisant le GR[®] 11. Cet itinéraire rejoint le précédent dans le parc des Sources.

Les prolongements :

D'autres liaisons pourront relier la base de Saint-Quentin et celle d'Étampes vers le sud en passant par le parc naturel régional de Chevreuse.

Vers le nord, des liaisons en direction des bases de Verneuil-Val-de-Seine et de Cergy passeraient par les forêts de Bois d'Arcy, de Marly, de Saint-Germain.

Desserte de la base de Cergy-Neuville

Longueur : 36 km de Paris, porte de la Villette, par les buttes de Paris et 33 km par la plaine d'Argenteuil.

Sur cet itinéraire, cinq séquences paysagères se succèdent :

Le canal Saint-Denis, depuis la porte de la Villette jusqu'à la Seine

Un projet d'aménagement en rive droite est en cours de réalisation, trois sections sont déjà terminées et ouvertes au public.

Les berges de Seine à Épinay et Argenteuil

Elles sont en cours d'aménagement à Épinay, tout reste à faire à Argenteuil.

La traversée du méandre d'Argenteuil à la Frette-sur-Seine

Elle pourrait se faire soit par les buttes de Paris, en grande partie sur le domaine régional, qui comporte

Les liaisons vertes, occasion d'aménagements multifonctionnels

Les liaisons vertes sont des espaces de circulation réservés aux piétons et aux cyclistes, espaces de dimensions variables, mais suffisamment larges pour être agrémentés de plantations. Elles sont utilisées pour les déplacements quotidiens ou pour la promenade et facilitent l'accès aux équipements publics. Elles permettent de décloisonner et de structurer les espaces urbains traversés, d'améliorer le paysage et l'environnement dans les secteurs dégradés. Les plus larges d'entre elles, bordées par des espaces de détente, sont dénommées «coulées vertes».

Leur organisation en réseau ramifié, sur plusieurs kilomètres, permet d'irriguer l'agglomération dense et de la relier aux massifs forestiers périphériques et à l'espace rural, également supports des activités récréatives de plein air.

En milieu urbain, elles permettent la pénétration de la nature, grâce à un accompagnement végétal et une emprise assez large. Leur parcours peut être agrémenté d'espaces de détente. Les traversées d'obstacles (routes à grande circulation, voies ferrées, cours d'eau) sont protégées ou dotées d'ouvrages de franchissement. Elles trouvent leur prolongement dans les cheminements verts d'intérêt local, les pistes cyclables ou les sentiers de grande randonnée.

Dans les réalisations existantes, on note que la piste cyclable et le chemin pour piétons sont souvent dissociés.

C'est une bonne solution dans les zones très fréquentées où la cohabitation crée des problèmes en raison du nombre élevé de promeneurs à pied. Dans les zones moins fréquentées, la cohabitation entre piétons et cyclistes sur le même «ruban» est acceptable à condition que la piste soit assez large.

En tant que circulations douces, les liaisons vertes figurent dans le réseau structurant régional.

cependant un fort dénivelé, soit par la plaine d'Argenteuil, à travers la ville, puis le long de la D 48, qui longe un espace agricole en voie de dégradation, sur le plat du méandre.

Les berges de Seine à la Frette,

Herblay et Conflans

Elles sont déjà partiellement fermées à la circulation automobile. Le centre de Conflans ainsi que le quai bas sont aménagés pour la circulation des piétons et des cyclistes.

Les berges de l'Oise à Conflans et Neuville (en rive gauche)

Elles sont entièrement à aménager. Un itinéraire de substitution est proposé sur la rive droite dans l'attente de la réalisation de ce projet.

Les prolongements :

- vers le Vexin et la Normandie par le réseau cyclable de la ville nouvelle et Courdimanche ;
- vers Pontoise, Auvers-sur-Oise et Beauvais par le bois de Cergy ;
- vers la base de loisirs du Val-de-Seine à Verneuil-Vernouillet par le bois de l'Hautil.

Cet itinéraire serait accessible depuis les gares de Neuville-Université, Cergy-Préfecture, Cergy-Saint-Christophe et Cergy-le-Haut, toutes proches de la base. Elles permettront aux cyclistes d'éviter la traversée de l'agglomération centrale pour accéder plus rapidement à la base de loisirs ou à la véloroute.

Cet itinéraire est aussi celui du tronçon commun des véloroutes Paris-Amiens vers le nord, et Paris-Rouen-Normandie vers l'ouest à travers le parc naturel régional du Vexin. La base de Cergy-Neuville, qui dispose d'un centre d'hébergement, pourrait constituer une étape pour les cyclo-touristes.

Longueur des principales liaisons vertes desservant les bases de loisirs régionales les plus proches de Paris

<i>De Paris (bois de Vincennes) à la base de Vaires-sur-Marne</i>	
- par la vallée de la Marne	16 km
<i>De Paris (bois de Vincennes) à la base de Jablines-Annet</i>	
- par la vallée de la Marne	31 km
(distance entre Vaires-sur-Marne et Jablines : 15 km)	
- par le canal de l'Ourcq depuis le parc de la Villette	34 km
(25 km existant + 9 km en projet)	
- par la coulée verte des Forts de l'Est et l'aqueduc de la Dhuis	33 km
(coulée verte des forts de l'est : 15 km ; aqueduc de la Dhuis : 18 km)	
<i>De Paris (périphérique) à la base de Créteil</i>	
- par la vallée de la Seine	8 km
- par le bois de Vincennes et la vallée de la Marne	9 km
<i>De Paris (périphérique) à la base de Port-aux-Cerises (Draveil-Vigneux)</i>	
- par la vallée de la Seine	20 km
<i>De Paris à la base de Saint-Quentin-en-Yvelines</i>	
- par les forêts royales et Versailles (à partir du bois de Boulogne)	25 km
- par la coulée verte du sud parisien et le plateau de Saclay	35 km
(depuis le périphérique)	
<i>De Paris (parc de la Villette) à la base de Cergy-Neuville</i>	
- par les buttes du Paris	36 km
- par la plaine d'Argenteuil	33 km

Au total, l'ensemble de ces itinéraires se déroule sur près de 250 km.

Les véloroutes

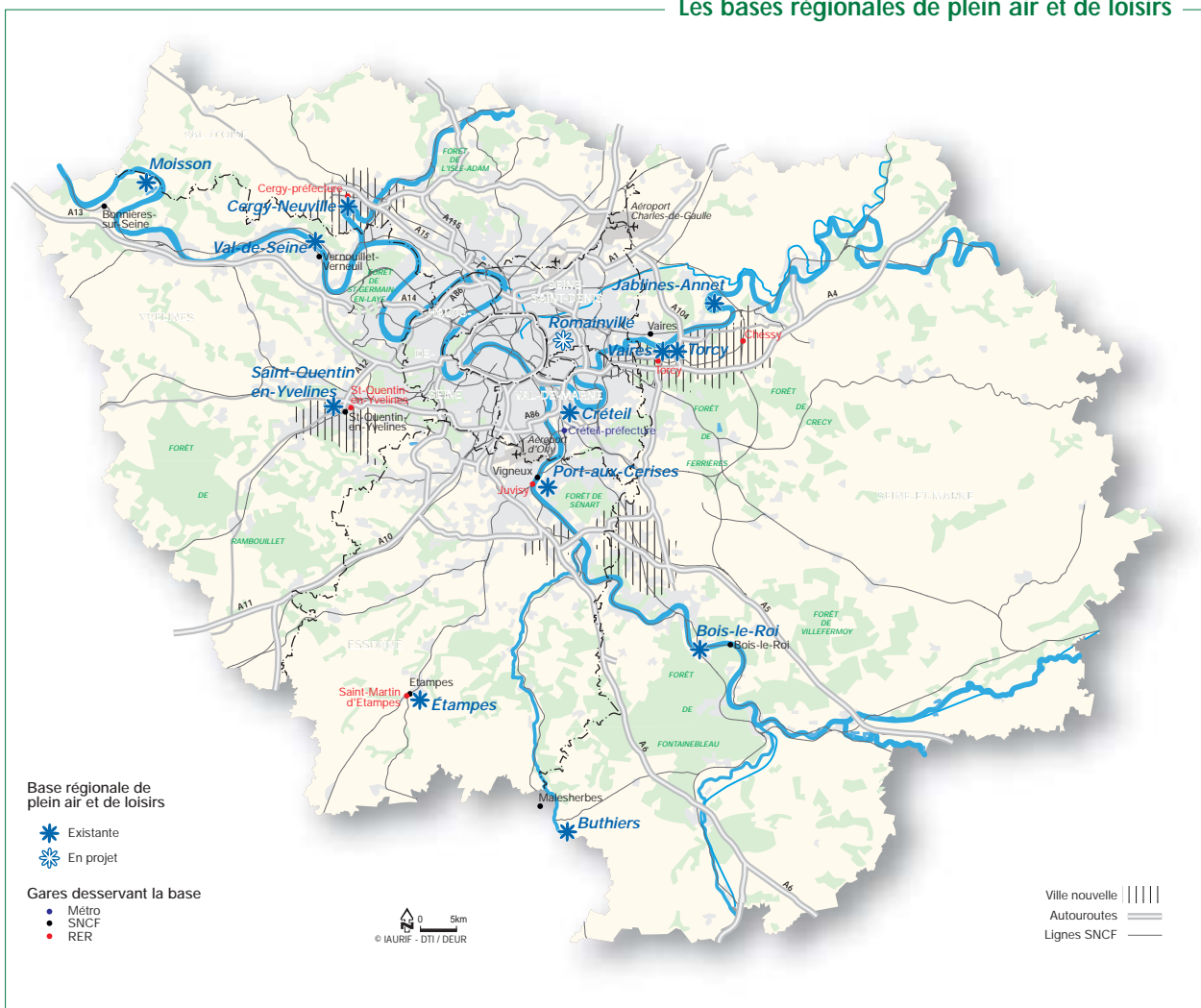
Les véloroutes sont des itinéraires pour cycles de moyenne et longue distance, d'intérêt départemental, régional, national ou européen, reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations dans de bonnes conditions.

Prenant exemple sur des réalisations européennes, la France devrait, dans les années qui viennent, s'équiper progressivement d'un «Réseau des itinéraires cyclables d'intérêt national», retenu par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 15 décembre 1998. La région est particulièrement concernée par les propositions du CIADT qui prévoient un réseau en étoile au départ de Paris.

Les propositions contenues dans les études de desserte des bases de loisirs tiennent compte de ce programme de véloroutes. Ainsi la liaison Paris-base de loisirs de Cergy-Neuville correspond-elle à la branche commune des itinéraires Paris-Beauvais et Paris-Dieppe. Elle se prolonge au-delà de Cergy par deux véloroutes : l'une emprunte la vallée de l'Oise vers le nord, l'autre traverse le Vexin français vers l'ouest. La base de loisirs régionale se trouve ainsi particulièrement bien située pour offrir un hébergement aux groupes de cyclotouristes.

Les liaisons vertes de desserte
des bases de loisirs régionales

Les bases régionales de plein air et de loisirs



Les bases de plein air et de loisirs régionales

Les bases de plein air et de loisirs, qui couvrent au total près de 3 000 ha, sont des sites très prisés, comportant de nombreux équipements destinés à la pratique sportive de loisirs comme les activités nautiques, la baignade, l'équitation, le golf. Elles sont aussi dotées d'équipements d'accueil : restaurants, camping-caravaning, hébergements collectifs, salles polyvalentes...

Elles connaissent une fréquentation de fin de semaine, particulièrement importante les beaux dimanches de printemps et d'été. Elles accueillent un public familial ou de groupes essentiellement le week-end. Les scolaires et les centres de loisirs viennent plutôt en semaine. Certaines bases accueillent jusqu'à 30 000 personnes les dimanches de beau temps.

Au nombre de douze, leur superficie varie entre 60 ha (Créteil) et 600 ha (Jablins-Annet). Huit d'entre elles se situent en limite de l'agglomération, les quatre autres en limite de la région. Une nouvelle base est en cours de création sur la commune de Romainville.

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Directeur de la publication : François Dugéy
Rédactrice en chef : Catherine Grolée-Bramat
assistée de Marie-Anne Portier
Article : Jean-Jacques Lange
Département Environnement Urbain et Rural

Conception-réalisation : Studio Iaurif
Service diffusion-vente
Tél. : 01.53.85.79.38
76 € les 40 numéros (sur deux ans)
Le numéro : 5 €

Librairie d'Ile-de-France : 15, rue Falguière
75015 Paris
Tél. : 01.53.85.77.40
<http://www.iaurif.org>
ISSN 1260-2949